Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mardi 3 juillet 2018 sur convocation du 27 juin 2018

11 membres du CM présents Secrétaire : Jean-Claude Barçon

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2018
- Signature du contrat P@C 25 avec le Département

Ce lundi 2 juillet, Christine BOUQUIN, présidente du Département du Doubs, a signé les deux premiers contrats P@C avec Monsieur Bruno BEAUDREY, Président de la communauté de communes des Deux Vallées Vertes et Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Président de la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon.

Conformément aux orientations de son projet C@P25, le Département a entièrement repensé son partenariat avec le bloc communal afin de créer une collaboration pérenne et sortir de la logique de guichet. Cette nouvelle contractualisation, sur-mesure et établie à l'échelle du territoire de chaque EPCI à fiscalité propre, met l'accent sur les actions conformes aux orientations de C@P25: agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse, garantir à tous l'accès à la culture et au sport pour tous, engager la transition énergétique et écologique, encourager l'attractivité du territoire, et la mixité sociale.

Les priorités retenues dans le cadre du contrat P@C du territoire du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon sont : L'amélioration du cadre de vie, des déplacements et des logements pour garder un territoire attractif, le maintien et la création de services de proximité, la fédération du territoire par le maintien et la création d'espaces de cohésion sociale et de lien entre les habitants. L'enveloppe dédiée à ce territoire pour la période 2018-2021 est de 1,3 M€. La mobilisation de celle-ci se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire Frasne-Drugeon et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 65 % de l'enveloppe (soit 845 000 €),
- pour les projets relevant du volet B: 35 % de l'enveloppe (soit 455 000 €).

Les taux de subvention pour les projets du volet B tiennent compte du taux d'effort fiscal des communes :

pour Bulle: 27%

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 10 voix pour et 1 voix contre :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire Frasne-Drugeon,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.
 - CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, convoquée le 6 juin 2018, s'est réunie **le 25 juin 2018** à 18 h dans les locaux de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon.

1. Le rôle de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par délibération du conseil communautaire. La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à la Communauté de communes. Elle remet dans un délai de neuf mois à compter de l'adoption du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) (ex-TPU), et lors de chaque transfert de charges ultérieur, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Le rapport de la CLECT est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport par le Président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI. Une fois adopté, le rapport de la CLECT sert de base de travail indispensable

pour déterminer le montant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de communes à chaque Commune membre. Les charges transférées à la CFD concernent 2 compétences :

La compétence Maisons de Service Au Public (MSAP) prise au 01/01/2018 selon la méthode de droit commun L'intérêt communautaire relatif à la compétence MSAP a défini comme seule MSAP celle de la commune de Frasne (Bureau de Poste) 18 rue de la Gare. Le Bureau de Poste réunit les services sous un même toit avec une MSAP et devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation.

Le transfert de la compétence Voirie selon la méthode de droit commun

La définition de l'intérêt communautaire de la voirie par la CFD porte sur des voies sur les communes de La Rivière Drugeon et de Bouverans (respectivement 650 mètres linéaires et 750 mètres linéaires.

Le président de la communauté de communes, par courrier spécifique adressé au président de la CLECT, a demandé que les compétences communautaires depuis le 01/01/2018 (Voirie et MSAP) évoquées ci-dessus soient chiffrées sans déduction en méthode dérogatoire compte tenu de l'usage intercommunal des équipements concernés. Sur la base de ce rapport final, la CLECT, et après échanges, à l'unanimité émet un avis FAVORABLE.

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 30 novembre 2017, Monsieur le président de la CLECT de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon lui a transmis son rapport. L'exposé de Monsieur le Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prennent acte du rapport de la CLECT.

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 25 juin 2018 proposant, en méthode dérogatoire, de ne rien déduire des Attributions de Compensation (AC), Vu la délibération du 3 juillet 2018 du conseil municipal prenant acte de la transmission du rapport de la CLECT, Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la méthode dérogatoire adoptée par la CLECT qui induit de ne rien soustraire des Attributions de Compensation (AC).

Nouveau Monument aux Morts

Le Monument aux Morts actuel n'est pas déplaçable ni même nettoyable. Après avis des Anciens combattants et une visite aux Ets Gauthier de Mièges le 30 mai dernier, un devis nous a été proposé avec un plan et une option pour une assise en béton armé. Sa hauteur serait de 2 m. Il serait installé sur l'espace vert côté abri bus du parvis de la Mairie. Le montant est de **12 462,20 € HT**. Il n'y a pas de TVA.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce projet et sollicitent l'Etat dans le cadre de la DETR et le Souvenir Français pour des subventions.

Murs du cimetière

Un second devis est arrivé de la société API 25de Besançon pour **74 240 € HT**. Il y a lieu de rappeler la délibération prise le 22 mai dernier pour solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR et de prendre une nouvelle délibération avec ces nouveaux montants soit réfection des murs pour 74 240 € HT et couvertines pour 15 118,85 € HT soit un total de 89 358,85 € HT ou **92 382,62 € TTC.**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce projet et sollicitent l'Etat dans le cadre de la DETR pour des subventions

Demande de dotation de solidarité suite aux évènements climatiques

L'article L1613-6 du CGCT institue une dotation de solidarité pour les territoires touchés par les évènements climatiques des mois de mai et juin 2018. Pour Bulle, l'intersection du chemin des Clos avec le chemin menant à la ferme Chambelland a été dégradée en raison des fortes pluies. Après évaluation sur place, un devis nous a été proposé pour un montant de 16 287 € HT soit 19 544,40 € TTC.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce projet et sollicitent l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité pour les territoires touchés par les évènements climatiques pour des subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment Mairie

Retour sur l'inauguration. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé. Satisfaction générale de tous les invités. Merci aussi aux Jeunes de l'Amicale qui ont assuré la réception dans leurs locaux.

Information sur les écoles maternelle et primaire du Sevad

La prochaine rentrée scolaire de fera au rythme de 4 jours. L'ouverture d'une 8^{ème} classe à la rentrée à La Rivière Drugeon est possible. Un comptage aura lieu.

Information sur la CFD

ZAE – 12 lots vendus et 5 lots réservés

Compétence eau/assainissement: Le cabinet KPMG réalisera le 10 juillet prochain une présentation de l'état des lieux de chacune des communes membres de la CFD dans leur exercice de la compétence eau potable ainsi que de l'assainissement. Comme évoqué lors du dernier comité de pilotage, cet état des lieux sera à valider par les communes, pour qu'ensuite sur cette base solide soient réalisées les simulations financières de prospective.

PLUi: Le dossier avance. Après le compte rendu du diagnostic, place maintenant à la rédaction du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), véritable projet politique de ce document d'urbanisme pour l'avenir de notre territoire. Ce travail devrait s'étaler jusqu'au 1^{er} trimestre 2019.

ADMR

Sollicitation des Communes par rapport à la Téléassistance FILIEN. L'ADMR, contrairement à d'autres prestataires, ne fait pas de publicité, mais souhaite que son service soit mieux connu par un relais des mairies. Partant du constat que la demande d'abonnement est trop tardive (85 ans en moyenne), l'ADMR souhaite faciliter le recours au service en proposant aux communes de participer à 50 % aux frais de dossier/frais d'installation et faciliter ainsi la prise en charge de personnes fragiles (seniors, malades). Ce dossier sera transmis au CCAS qui aura à y réfléchir.

Drugeon Sports

Le Conseil Municipal enregistre le nouveau bureau élu de cette association :

Présidente : Elodie Baudin, vice-présidents : Joël Pasteur et Grégory Pourchet Trésorière : Anne-Lise Champreux , Trésorière adjoint : Loraine Martinez

Secrétaire : Mathieu Baudin, Secrétaire adjoint: Steve Tournier

Correspondante : Isabelle Garnier

Il lui souhaite pleine réussite sportive pour la future saison qui se prépare.

Dates à retenir

Dimanche 8 juillet – Fête des voisins Vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 juillet – Fête des Grands Pieds Mercredi 29 août –20 h 15 – réunion publique

La séance est levée à 22 h 30 Le secrétaire